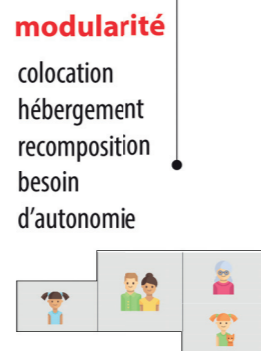


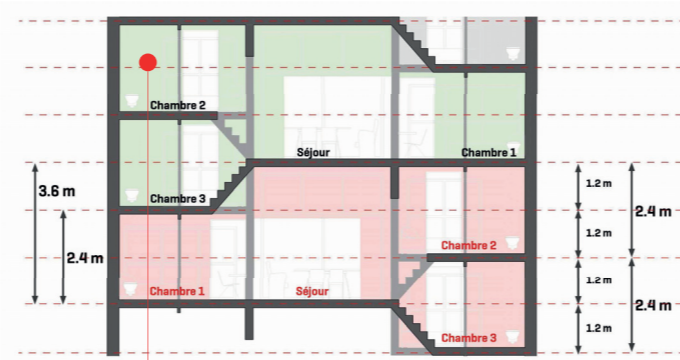
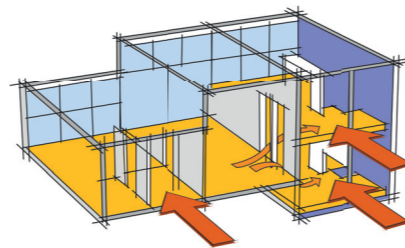
APPARTAM

Logements Modulaires Réversibles

L'entrée étant une pièce commandée, il est difficile d'aller et venir et de recevoir à sa guise lorsque l'on pratique un autre mode de vivre ensemble que familial (colocation, hébergement, etc...). Le partage des pièces d'eau est également problématique quand on ne partage pas une intimité issue d'une relation familiale. Impossible également de pratiquer une activité professionnelle chez soi.



Modularité de la cellule



Le premier principe du concept de la cellule **APPARTAM** est de pouvoir s'adapter à l'évolution du foyer, en permettant des usages nombreux autres que familiaux. La conséquence de ce principe est le choix pour une cellule de T4 d'avoir 3 accès qui favorisent l'autonomie potentielle de chaque pièce, ce qui permet de « vivre ensemble mais de façon indépendante ». Cette disposition permet simultanément d'obtenir une variation dans une typologie et un usage colocalitif.

Le second principe est celui de la superposition verticale de trois chambres dans le même encombrement que deux séjours, (formule : $2 \times 3,6 \text{ m} = 3 \times 2,4 \text{ m}$) permettant un jeu géométrique (d'une grande densité) de deux chambres superposées en demi-niveaux par logement donnant sur un séjour de grande hauteur, alternant avec une chambre au niveau du séjour (réglementation PMR). Le principe de superposition ainsi défini, comme une sorte de « Tetris », les appartements s'emboîtent l'un dans l'autre favorisant une hypothèse de construction modulaire.

La distribution de ce système en demi-niveau s'organise grâce à des passerelles extérieures accessibles par des accès verticaux PMR : ascenseur et cages d'escalier fonctionnent par demi-paliers (ascenseur biface s'arrêtant alternativement à gauche et à droite à chaque demi-palier).

Cette cellule répondant au respect de deux impératifs :

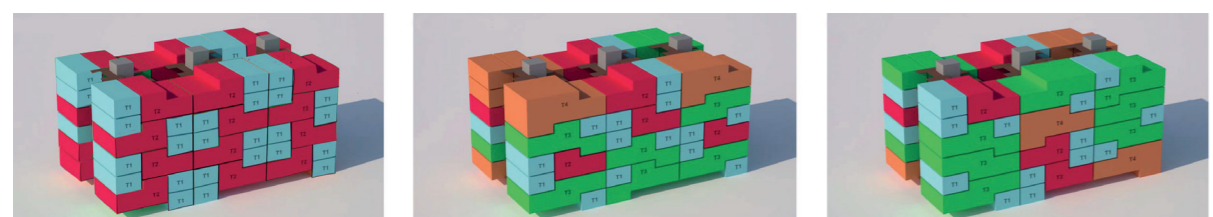
Modularité, qui permet l'évolution du logement en fonction des modifications de la famille ou l'hébergement de groupes conviviaux autres que familiaux.

Réversibilité, qui permet de pouvoir pratiquer une activité professionnelle au sein de son logement.

Ainsi, la même cellule est susceptible de convenir simultanément au logement et à l'activité (tertiaire ou artisanale), permettant à chacun de développer une occupation professionnelle au cœur de son logement sans entrave à la vie familiale ; et notamment favoriser la pratique du télétravail pour laquelle cette proposition dépasse la réglementation en permettant aux télétravailleurs de recevoir une clientèle.

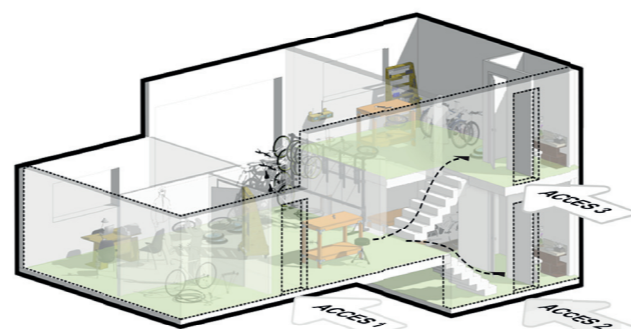
En définitive, nous sommes convaincus qu'il revient au logement de s'adapter à l'évolution de la famille ou aux modes alternatifs de vivre ensemble tels qu'ils se développent de plus en plus en milieu urbain (colocation, hébergement « airbnbisation », familles recomposées, etc.), et non l'inverse.

Le concept de logement **APPARTAM** décrit ici prend comme hypothèse la modularité dans le logement dont, pour une même conception, la typologie est variable du T1 au T6, simultanément au besoin de pouvoir muter, à sa guise, la destination de l'espace de la cellule.

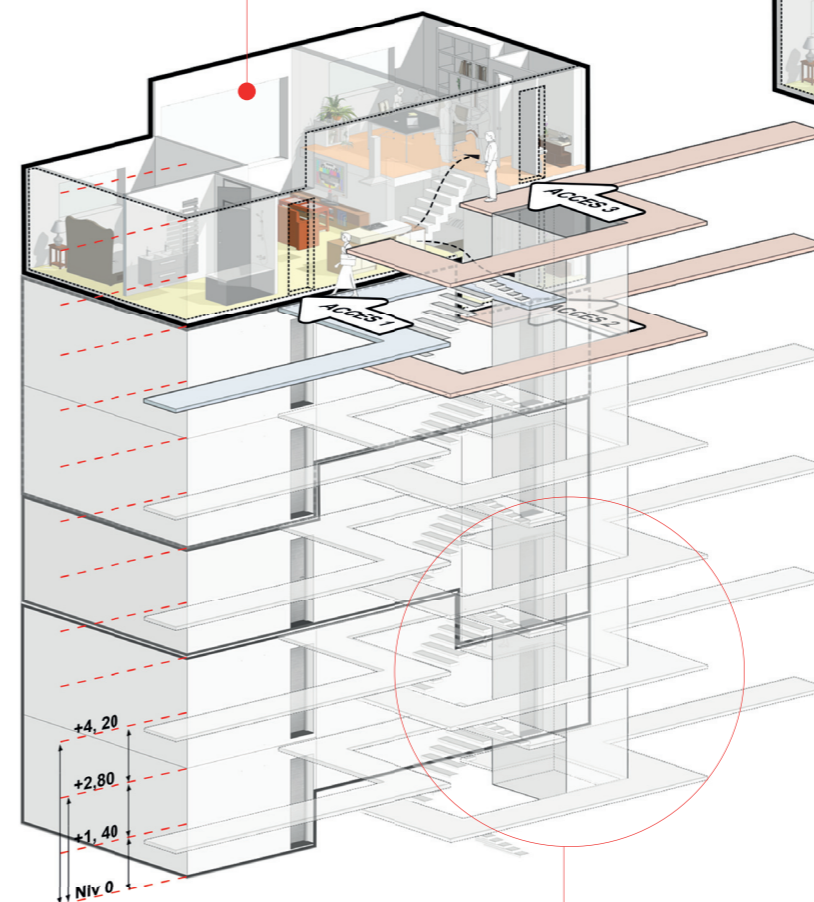


Typologie studios et 2p Typologie t0 typologie t1

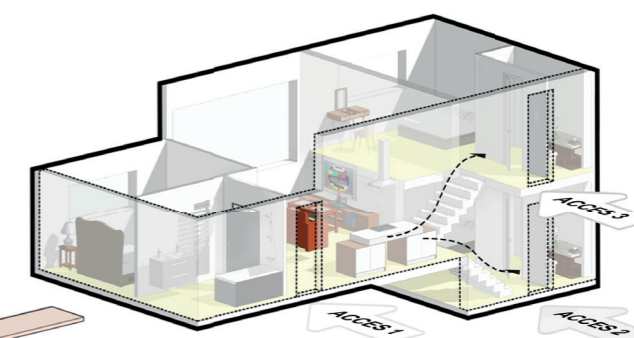
APPARTAM ATELIER



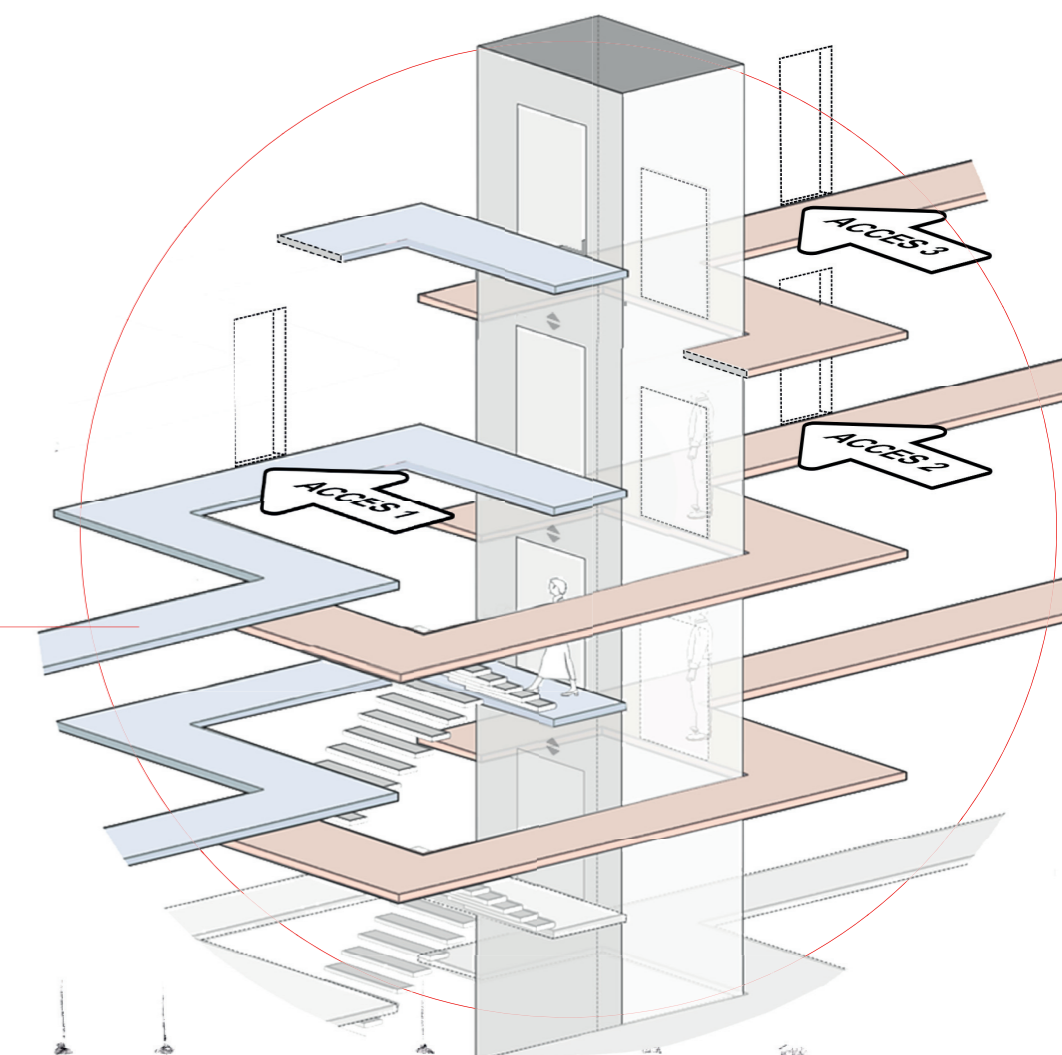
APPARTAM MIXTE logement/bureau



APPARTAM LOGEMENT



Loupe sur la distribution cage d'escalier et ascenseur en demi-palier



Réversibilité

Travailler - Habiter
Habiter - Travailler

